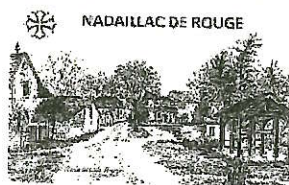


RF
Sous-Préfecture de GOURDON (LOT)
Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 20/02/2023
046-214602096-20230217-DE_2023_07-DE

République française

Département du Lot



COMMUNE DE NADAILLAC DE ROUGE

Séance du 17 février 2023 18 heures 30

Membres en exercice :
11

Date de la convocation: 07/02/2023

L'an deux mille vingt-trois et le dix-sept février l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Francis CHASTRUSSE

Présents : 9

Votants: 10

Présents : Francis CHASTRUSSE, Didier LAJUGIE, Jean-Jacques LAJUGIE, Nathalie LEYDIS, Stéphane PRUNIERE, Christine BOSREDON, Florence LAFAGE, Agnès LEBRUN REDOULOUX, Tatiana MIERMON

Représentés : Agnès EHRENFELD par Francis CHASTRUSSE

Excusés : Jean-Marc PARJADIS

Absents :

Secrétaire de séance : Tatiana MIERMON

Objet: Signature des actes chez le notaire lors des ventes des parcelles du lotissement " Las Bouffious " - DE_2023_07

Monsieur le Maire explique à l'assemblée lors du conseil Municipal du 16 décembre 2022, nous avons délibéré pour donner mandat à Monsieur David Maille, agent immobilier, pour la vente des lots restants du lotissement Las Bouffious

Lors des ventes, il est nécessaire de donner pouvoir à Monsieur le Maire et à Madame la première adjointe pour signer tous les documents relatifs à la vente, auprès du notaire choisis par l'acquéreur.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés décide :

De donner pouvoir à Monsieur le Maire et à Madame la première adjointe pour signer tous les documents relatifs à la vente auprès du notaire choisis par l'acquéreur.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.
Pour copie conforme.
Le Maire,

Francis CHASTRUSSE

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
le 20/02/2023
et publié ou notifié
le 20/02/2023



de Maire, Francis CHASTRUSSE

